Mis en ligne le : 30/09/2024



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DÉCISION DU MAIRE n° D- 284 -2024

Objet : Convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison Jacques Brel- Association Objectif 95.

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Monsieur BALOSSA Christian en qualité de 8 ème Adjoint au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

## DÉCIDE

Article 1 – De conclure avec l'association Objectif 95, une convention de mise à disposition régulière du laboratoire de photo et des sanitaires, pour des ateliers photos et portraits, les mardis et samedis (hors vacances scolaires), de 20h00 à 22h30 les mardis et de 14h30 à 18h00 les samedis, située à la Maison Jacques Brel 44 avenue Pierre Sémard à Villiers-le-Bel, pour la période du mardi 10 septembre 2024 au samedi 28 juin 2025 inclus.

**Article 2** – Les locaux désignés ci-dessus sont mis gratuitement à la disposition de l'association. L'association doit s'assurer de fermer la Maison Jacques Brel à la fermeture de ses activités.

**Article 3** - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Pour Madame la Maire et par délégation,

L'Adjoint Délégué Christian BALOSSA